

LE PROJET D'AS SON CONTENU EST UNE PRIORITÉ

POURQUOI ?

Parce que l'action de l'A.S. doit tenir compte de la tradition du sport scolaire de l'établissement et justifier d'une cohérence avec le projet pédagogique d'E.P.S. lui même étant référent au projet d'établissement.

Parce qu'il est nécessaire de construire un projet d'A.S. mobilisateur, dynamisant, attractif et ouvert au plus grand nombre d'élèves volontaires scolarisés dans l'établissement.

Parce que, se situant dans le cadre des orientations de l'UNSS à laquelle l'A.S. est obligatoirement affiliée, il devra :

- répondre aux motivations des élèves
- tenir compte des compétences des enseignants et de leur motivation
- s'inscrire dans l'environnement local, géographique, humain et sportif

Parce que le projet d'A.S. est une composante du projet d'établissement en terme de programme d'action soumis pour accord au Conseil d'Administration de l'établissement qui le valide, et de ce fait, il doit prendre en compte les difficultés rencontrées telles que :

- horaires (emploi du temps des élèves, liberté du mercredi après-midi...),
- utilisation des installations sportives,
- organisation des transports,
- contraintes d'organisation (calendrier),
- contraintes financières.

Parce qu'il peut être un élément déterminant pour la reconnaissance de l'A.S. au regard des collectivités et des partenaires.

Ce rapport dans sa forme offre un cadre structuré de présentation au Conseil d'Administration, pour validation au début de l'année ou pour compte rendu en fin d'année scolaire.

LES ORIENTATIONS

- ❑ Permettre au licencié UNSS d'avoir accès à un éventail d'activités polyvalent et équilibré grâce au projet d'A.S., mais également de lui proposer des activités nouvelles, des activités de découverte, voire de nouvelles formes de pratique.
- ❑ Tenir compte des motivations des élèves, pour proposer des pratiques et des rencontres.
- ❑ Celles-ci doivent être diversifiées et devraient se dérouler prioritairement le mercredi après-midi sur toute l'année.
- ❑ Satisfaire l'épanouissement de l'adhérent licencié, son accès à l'autonomie, sa prise de responsabilité à partir du projet d'A.S. aussi bien dans le temps, qu'au niveau du contenu.

- ❑ Construire le projet d'A.S. en corrélation avec le projet de district, dans les orientations générales de l'UNSS, sans occulter son identité propre.
- ❑ Ne pas enfermer le projet d'A.S. dans un cadre rigide, mais plutôt lui donner un caractère évolutif dans le but d'intéresser le plus grand nombre.
- ❑ Valider le projet d'A.S. à travers une évaluation :
 - était-il adapté ?
 - tenait-il compte de la demande des jeunes ?
 - correspondait-il à une bonne utilisation des compétences ?
 - correspondait-il à une bonne utilisation des installations ?

UNE ÉVALUATION NÉCESSAIRE, GAGE D'EFFICACITÉ.

POURQUOI ?

- ❖ Parce que le rayonnement de l'A.S. doit être valorisé :
 - auprès du Chef d'établissement qui en est aussi le Président,
 - auprès de l'I.P.R. grâce au militantisme de l'enseignant d'EPS dans le cadre de l'UNSS,
 - auprès des collectivités locales.
- ❖ Parce que l'A.S. doit s'adapter en permanence à son public et à son environnement.

L'AS LIEU RÉEL D'EXERCICE DE LA VIE ASSOCIATIVE

Exemples d'indicateurs :

- L'assemblée générale a-t-elle été réunie ?
- Les licenciés participent-ils aux Comités directeurs et à l'assemblée générale ?
- Le bureau de l'A.S. a-t-il été élu ?
- Les élèves participent-ils au bureau de l'A.S. ?
- Un débat a-t-il eu lieu pour définir le projet d'A.S. ? (objectifs et choix d'activités) ?
- L'A.S. s'est-elle investie dans l'organisation d'une compétition ? (district, département...) ?
- Les résultats sportifs sont-ils satisfaisants aux plans quantitatif et qualitatif ?
- Existe t-il un Règlement Intérieur ?
- Existe t-il un Cahier d'AS (présences, activités ...) ?

